

DeLenda Gaza !

écrit par Alpha... Omega | 9 octobre 2023



Caton, reviens ! Ils sont devenus fous.



Caton, reviens ! Ils sont devenus fous.

*Nous reproduisons ici avec enthousiasme un article majeur publié sur Dreuz, et dont le titre dit tout. Je vous invite aussi à conserver et utiliser cette phrase de Philippe CHANSAY-WILMOTTE : **L'islam est aux Arabes ce que le nazisme était aux Allemands.***

Christine Tasin. Merci à Alpha-Omega de nous l'avoir signalé.

Graduellement, le droit international a dégénéré en système mortifère : en substance, globalement, les représailles militaires sont souvent critiquées et, en outre, les règles d'engagement des forces légales sont entravées au-delà du raisonnable. **L'ONU n'est pas pour rien en cette déliquescence de l'ordre. Des rebelles ou des milices terroristes font trop souvent figure de victimes,** le monde à l'envers, tandis que des Armées régulières se voient

reprocher un défaut de proportionnalité quelles que soient leurs opérations de riposte. **Le système international est foncièrement pervers.** Il faut donc en revenir aux sources, et se désengager de ce cloaque mental. Le cas israélien est édifiant.

Terrorisme et cinquième colonne

Quelles sont les forces en présence ? D'une part, l'État d'Israël et son Armée régulière. D'autre part, l'Autorité palestinienne qui n'assume pas sa responsabilité, délibérément ou non, peu importe, au point qu'en réalité, c'est un groupe terroriste musulman qui fait office de bras armé, le Hamas en l'occurrence. Du côté palestinien, du terrorisme ; sur le territoire israélien, le soutien belliqueux est organisé par la cinquième colonne musulmane de plus en plus « radicalisée », en novlangue. **Quelle que soit l'idée que l'on se fasse des prétendus droits des palestiniens, aucune norme juridique n'autorise le Hamas à se substituer à une Armée régulière. Ce groupe armé n'est pas non plus l'Autorité palestinienne. S'il fallait confondre l'un et l'autre, l'on devrait en tirer toutes les conséquences...** vraiment toutes ! En un mot comme en cent, l'Autorité palestinienne est fautive, au moins par passivité concernant l'agression « Déluge d'Al-Aqsa »

Mais comment se caractérisent les forces en présence ? D'abord, un Peuple qui a transformé le désert en aire fertile, entouré de Peuples qui étendent la désertification à tout ce qu'ils occupent (Un cliché ? Où en est l'agriculture arabe ?). Et ensuite, à la traîne, des populations dont la rancoeur de sous-développé est entretenue par un culte morbide ayant pour modèle un potentat bédouin archaïque qui se glorifiait d'avoir massacré des Juifs. Pour l'ensemble des musulmans, il reste « le plus beau des modèles ». La paix ne se conçoit pas durablement tant que ce fond idéologique subsiste, car c'est

un foyer d'antisémitisme. L'islam est aux Arabes ce que le nazisme était aux Allemands. Le Dar al-Harb a des relents de théorie de l'espace vital.

Israël peut entrer à Gaza

Face à ce rapport de forces largement déséquilibré, Israël doit sa survie à sa supériorité en plusieurs domaines, à commencer par le degré de développement et la qualité de son Armée. Le droit international ne comporte aucune règle contraignant un État, quel qu'il soit, Israël y compris, à tolérer des hostilités quasi-quotidiennes. Que feraient les États européens s'ils recevaient chaque jour des roquettes provenant d'Algérie, par exemple ? Des agressions analogues, provenant de là, avaient déterminé la France à y mettre un terme par la colonisation de ces terres barbaresques. La logorrhée de la bien-pensance est insensée, hautement fantaisiste d'un point de vue juridique. En ce brouillard intellectuel, ou si peu, se situe la plainte récurrente palestinienne. **La faute majeure est imputable à l'Autorité palestinienne au motif qu'elle n'a pas empêché le Hamas de se livrer à des actes de nature terroriste à répétition.**

La carence de l'Autorité palestinienne habilite l'État israélien à intervenir militairement sur le territoire de celle-ci, de plein droit. **Il est temps d'abattre les chacals, en vertu du droit international revigoré.** Il n'y a pas de loi qui ne puisse être réformée ou abrogée ni de traité intangible. Tôt ou tard, il faudra établir le bilan du droit international au regard de la question du maintien de la paix. L'Histoire enseigne que l'Armée a sa raison d'être ; l'essentiel est là, au-delà du vernis juridique, du verbiage lénifiant et des polémiques victimaires.

SOUTIEN TOTAL À ISRAËL.

Philippe CHANSAY-WILMOTTE, Avocat au Barreau de Bruxelles

Reproduction autorisée avec la mention suivante : ©Philippe CHANSAY-WILMOTTE, Avocat au Barreau de Bruxelles, pour [Dreuz.info](https://www.dreuz.info).

<https://www.dreuz.info/2023/10/delenda-gaza-286827.html>